

l'ailleurs. Harry Fanning et Emmanuelle se sont mariés... Elle ne se laisse pas aller à une excuse... Elle ne se laisse pas aller à une excuse...

LE VOTE DU BUDGET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La séance de samedi soir à la Chambre

A 18 h. les députés sont de nouveau en séance... M. Marechal, parlant au nom de la Commission du Commerce...

Les procédures d'arbitrage

M. Fasilla, rapporteur du projet relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage, demande à la Chambre d'accepter le texte du Sénat.

Les loyers

M. Guérin rend compte ensuite des divergences qui subsistent encore avec la Haute Assemblée sur les loyers. La commission de législation civile maintient son point de vue en ce qui concerne les paliers de prorogation et pour l'augmentation de 180 % sur la valeur locative de 1914.

Le budget

Après une courte suspension, on revient au budget. M. Jammy Schmidt communique les modifications apportées par le Sénat.

Les séances de nuit AU SENAT

Le Sénat adopte définitivement le texte renvoyé par la Chambre.

A LA CHAMBRE

M. Jammy Schmidt donne la balance et annonce que l'on a trouvé des ressources nouvelles, grâce à des révaluations de recettes qui faisaient ressortir un excédent d'environ 400 millions.

AU SENAT

Le budget (quatrième lecture)

La séance est reprise à 8 h. 30. Le point de friction entre la Chambre et le Sénat porte sur les articles suivants que la commission des finances a disjointés.

A LA CHAMBRE

Le budget (cinquième lecture) et le décret de clôture

La dernière séance s'ouvre à 3 h. 30 pour l'examen, en cinquième lecture, du budget retour du Sénat.

AU SENAT

Le décret de clôture

La séance est reprise à 4 h. 55, sous la présidence de M. Jules Jeanneney, ministre des Finances.

QUATRE-VINGTS PERSONNES périssent ensevelies sous les décombres d'un cinéma au Japon

Nigata (Japon), 2 janvier. — La toiture d'un cinéma s'est effondrée à Tokonachi, par suite d'une forte chute de neige.

Quatre-vingts personnes ont été tuées et soixante-six autres blessées, dont vingt-trois grièvement.

Les manufactures de Limoges vont être fermées pendant quatre mois

Limoges, 2 janvier. — La plupart des manufactures de porcelaine de Limoges, qui travaillent encore au ralenti, vont être fermées pendant quatre mois.

M. Lupescu aurait été invitée à quitter la Roumanie

Vienna, 2 janvier. — On mande de Bucarest que M. Lupescu quittera la capitale roumaine dimanche soir pour se rendre à Paris.

Les principales dispositions de la loi sur les loyers

Voici les dispositions essentielles de la nouvelle loi sur les loyers — la parution de la loi — votée par le parlement.

Les 10 %. — Plus de réduction de 10 % (décret Laval abrogé).

Majoration de 10 %. — Valeur locative de 1914 base de l'augmentation majorée de 180 %.

Point de départ de l'augmentation: 1er janvier 1938 (15 avril pour les locataires payant à terme éché) et jusqu'au 1er juillet 1938, date à laquelle aura lieu une nouvelle majoration de 10 %.

Prorogations. — Les prorogations prendront fin par paliers.

Premier palier: juillet 1938, sous les distinctions suivantes: 1er juillet 1938 lorsque le loyer de 1914 était supérieur de 500 francs à Paris et dans un rayon de 50 kilomètres; 1er juillet 1941 quand le loyer de 1914 excédait 800 francs.

Deuxième palier: 1er juillet 1943.

Pour les locaux professionnels, les prorogations iront jusqu'au 1er juillet 1929 lorsque le loyer de 1914, les loyers excédant, à Paris, 2.500 fr.; dans des villes de plus de 100.000 habitants, 1.500 fr. et 1.000 fr.; jusqu'au 1er juillet 1941, lorsqu'ils excédaient 1.000 fr., 500 fr. et 400 fr. et jusqu'au 1er juillet 1943 pour les autres catégories.

Régularisation. — Droit pour le propriétaire, au postérieurement au 1er juillet 1927, d'accord avec le locataire ou la majorité des locataires intéressés, d'apporter des améliorations aux locaux loués, de récupérer le montant de ces dépenses par une majoration du loyer — qui ne pourra dépasser 10 % de ce loyer.

Faculté pour le propriétaire de majorer le loyer du montant de certains impôts, en fournissant des justifications; ces majorations seront réparties entre tous les locataires et le propriétaire s'il habite l'immeuble, au prorata de la valeur locative des locaux occupés par chacun d'eux.

L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège évoque les joies de l'Eglise de France en 1937

Rome, 2 janvier. — L'ambassadeur de France près le Saint-Siège, a évoqué, samedi, dans une allocution, les joies et les gloires de l'Eglise de France en 1937; le voyage du cardinal Pacelli, le pavillon pontifical à l'Exposition, l'élevation à la pourpre du cardinal Gerlier.

« L'atmosphère de notre pays est propice à la respiration de l'Eglise, déclare-t-il, et la respiration de l'Eglise est profitable à la santé du corps social tout entier. Le respect de la dignité de la personne humaine, qui est un des postulats de l'Eglise, est naturel au caractère français. Le public français sent la sollicitude et la charité de l'Eglise éveillées par les difficultés de l'heure présente. L'Etat français voit l'action spirituelle de l'Eglise demeurer en dehors du terrain politique. Ce sont là autant de raisons de confiance religieuse. »

« Si, de l'intérieur, nous portons nos regards vers l'extérieur, nous constatons que le peuple français partage l'attachement traditionnel de l'Eglise catholique à la paix. Aucun peuple n'est animé de sentiments plus pacifiques envers tous les pays; aucun ne souhaite plus ardemment voir la paix maintenue et consolidée; aucun ne déplore davantage qu'on ne puisse la considérer comme à l'abri du risque... »

« Le cardinal Baudrillard disait récemment qu'il ne faut pas confondre idéal et illusion; qu'il faut avoir un idéal, mais se garder de l'illusion. Cette pensée s'applique à la réalisation de la paix. La France a un idéal invariable de paix fondée sur le droit, la fidélité aux engagements et les garanties juridiques. Inscrit dans la conscience de ses concitoyens, cet idéal est aussi dans celle de millions d'étrangers de toutes nationalités, qui en appellent de leurs vœux la réalisation, parce qu'ils savent que la paix est le chemin de la prospérité et de la prospérité est le chemin de la justice. »

« Les autorités de la police auront le droit de visiter tous les immeubles pour y rechercher les armes non déclarées. Toute personne ayant donné des renseignements sur des terroristes ou sur des armes non déclarées, sera récompensée. »

A Tokio, le ministre de la Guerre exalte les victoires japonaises

Tokio, 2 janvier. — Salueant le premier jour de l'année, le général Sugiyama, ministre de la Guerre, a glorifié dans un discours les victoires japonaises. Il a attribué la gravité de la situation internationale à un matérialisme et à l'égoïsme international.

« Je regrette que certaines puissances semblent ne pas vouloir juger sainement la croisade lancée par le Japon. Après s'être félicité que la Mongolie et la Chine du Nord aient commencé à comprendre ce qu'était la paix orientale, en se libérant du Kuomintang et en rejetant le communisme, il a affirmé que le Japon, dont la mission est d'assurer la sauvegarde de l'est de l'Asie, est prêt à soutenir une longue campagne et à faire face à toutes les situations. »

Près de Toulon, une femme aurait succombé aux coups portés par son fils

Toulon, 2 janvier. — Les recherches entreprises pour retrouver M. Reboul, qui avait disparu de son domicile du Bevest, depuis cinq jours, viennent d'aboutir.

On a découvert le cadavre de la malheureuse étendu à une centaine de mètres de la maison.

Le corps portait des traces de coups qui ont dû être portés dans un moment de fureur par le fils de la victime qui réclamait à sa mère l'argent qu'elle venait de toucher à Toulon, et qui représentait le montant de sa pension de retraite.

Le fils Reboul, qui a été arrêté, n'a rien répondu lorsqu'on l'a interrogé. Il a été conduit à la prison de Toulon où il sera soumis à l'examen d'un spécialiste.

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Trois journalistes étrangers sont tués

Saragosse, 2 janvier. — Alors que les batteries nationalistes situées à un kilomètre au nord de Grande plomonaient les positions gouvernementales en direction de Cortaban, l'artillerie adverse riposta.

Le feu des pièces gouvernementales s'étant subitement espacé, les journalistes décidèrent de poursuivre plus avant. Au moment où leurs voitures repartaient, un obus de 75 tomba à un mètre devant elles.

M. Johnson, du « New-York News Weekly », atteint au ventre et à la poitrine, a été tué sur le coup.

M. Richard Sheepshears, correspondant de l'agence Reuter, a été grièvement blessé au visage et à un bras; un éclat d'obus lui avait arraché l'œil gauche et a pénétré dans la tête.

M. Edouard Neel, de l'Associated Press a eu la cuisse gauche ouverte par un autre éclat; M. Har Phiboy, du « Times » a été atteint par deux petits éclats à la tête; après un pansement sommaire, ils se réfugièrent dans une pharmacie voisine.

Le corps de M. Johnson a été déposé dans la soirée à la Faculté de médecine de Saragosse. M. Sheepshears a été transporté à l'hôpital militaire de Monreal, village situé sur la route de Denia à Teruel où il n'a pas tardé à succomber.

M. Neel fut transporté à l'hôpital de Saragosse.

Au cours de la nuit, il subit trois transfusions de sang et paraissait hors de danger dans la matinée. Cependant, la gangrène gagna subitement vers 10 h. et les médecins décidèrent de tenter l'amputation de la cuisse gauche. Mais l'état du blessé empira si rapidement que toute intervention fut inutile.

M. Neel s'était entretenu pendant la dernière fois dans le courant de la matinée avec plusieurs de ses confrères.

Une année de victoires, déclare le général Franco

Salamanque, 2 janvier. — Une manifestation en l'honneur des succès de Teruel s'est terminée par une allocution du général Franco qui a déclaré notamment:

« Ces succès sont plus éloquentes que les paroles; la chaîne des victoires de l'année qui s'achève se termine par « un fermeté » et ce fermeté est Teruel. C'est l'écho au mensonge du triomphe roste de Teruel, la réponse que donnent les Espagnols au mensonge de l'Internationale communiste, à la coalition des ennemis de la patrie. Debout l'Espagne! Vive l'Espagne! »

L'assistance a fait une ovation au généralissime.

EN CHINE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des actes de terrorisme dans la concession française à Changhaï

Londres, 2 janvier. — Une bouteille contenant du phosphore a été jetée dans la concession française contre la résidence d'un important négociant de Changhaï, M. Kou Chin Gh, membre d'une organisation récemment formée pour aider à la reconstruction des régions entourant Changhaï; l'agresseur s'est enfui.

Cette organisation impliquant de la part de ses membres une certaine collaboration avec les Japonais, de nombreux Chinois considèrent comme des traités ceux qui en font partie.

On sait que l'un d'eux, M. Lo Pa Hong, a été assassiné jeudi dernier.

D'autre part, une bombe a aussi été découverte dans les jardins du consulat général du Japon, dans la concession.

Le Conseil municipal de la concession internationale a pris les mesures suivantes pour réprimer les actes de terrorisme:

Toute personne qui s'attaque à des troupes dans la concession internationale, sera renvoyée aux troupes qu'elle aura attaquées.

Toute personne ayant commis un crime à main armée dans la concession internationale, sera mise hors la loi et bannie.

Les autorités de la police auront le droit de visiter tous les immeubles pour y rechercher les armes non déclarées.

Toute personne ayant donné des renseignements sur des terroristes ou sur des armes non déclarées, sera récompensée.

A Tokio, le ministre de la Guerre exalte les victoires japonaises

Tokio, 2 janvier. — Salueant le premier jour de l'année, le général Sugiyama, ministre de la Guerre, a glorifié dans un discours les victoires japonaises. Il a attribué la gravité de la situation internationale à un matérialisme et à l'égoïsme international.

« Je regrette que certaines puissances semblent ne pas vouloir juger sainement la croisade lancée par le Japon. Après s'être félicité que la Mongolie et la Chine du Nord aient commencé à comprendre ce qu'était la paix orientale, en se libérant du Kuomintang et en rejetant le communisme, il a affirmé que le Japon, dont la mission est d'assurer la sauvegarde de l'est de l'Asie, est prêt à soutenir une longue campagne et à faire face à toutes les situations. »

Près de Toulon, une femme aurait succombé aux coups portés par son fils

Toulon, 2 janvier. — Les recherches entreprises pour retrouver M. Reboul, qui avait disparu de son domicile du Bevest, depuis cinq jours, viennent d'aboutir.

On a découvert le cadavre de la malheureuse étendu à une centaine de mètres de la maison.

Un drame sauvage de l'ivrognerie, à Lens

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un Polonais ivre blesse grièvement sa voisine à coups de tisonnier. Il abandonne sa victime puis revient avec un revolver et la tue, blessant aussi une de ses deux filles qui la soignaient.

Arrêté, il déclare qu'il en voulait à ses voisins d'héberger sa femme et son fils

André Kurila, 49 ans, ivrogne invétéré, battait sans cesse sa femme, venue de Pologne en avril dernier, habitant avec lui, La malheureuse, lésée des mauvais traitements par son mari, se réfugiait chez ses voisins, les époux Ginter, habitant 159, route de La Bassée, à Lens.

Samedi, à 13 h., Kurila fit soudain irruption chez ses derniers et, s'adressant à M. Ginter, qui était assis à table, dînant avec ses jeunes filles, l'injuria, opletant puis tira dans sa direction plusieurs coups de revolver. M. Ginter ne fut pas atteint et, pour se défendre, prit un tisonnier. Kurila, mais celui-ci parvint à lui saisir les poignets et l'entraîna dans la cour de l'habitation. Les voisins qui se trouvaient à proximité, se précipitèrent et parvinrent à séparer le tisonnier qui servait de tout pour le frapper violemment la femme à la tête.

Abandonnant ensuite sa victime, Kurila retourna chez lui, rechargea son revolver, puis revint avec l'intention évidente de tuer M. Ginter; mais celle-ci avait été relevée par ses enfants et transportée dans une chambre où ses filles, Irène et Marie, s'occupaient de lui éponger le visage ruisselant de sang. Kurila fit irruption dans la pièce et tira sur les trois femmes. La jeune Marie fut blessée légèrement au ventre tandis que sa mère s'effondra, une projectile l'ayant touchée à mort en pleine poitrine.

La police, informée rapidement, put s'emparer du meurtrier au moment où il s'apprêtait à fuir. Le criminel fut conduit à la gendarmerie, puis des gendarmes se rendirent avec leur prisonnier sur les lieux du drame, bientôt suivis par les membres du Parquet de Béthune, MM. Truffier, juge d'instruction; Chevalier, substitut; Lebrun, greffier. Là, les magistrats enregistrèrent les déclarations de Kurila et procédèrent à la reconstitution du crime.

De son côté, le docteur Leclat faisait l'autopsie de la victime et constatait qu'outre de nombreuses blessures causées par le tisonnier, M. Ginter avait eu l'orte sectionnée par une balle.

Kurila a été dirigé, dimanche matin, sur Béthune, où il vaudrait la mort si les époux Ginter parce que ceux-ci offraient asile à sa femme et à son fils.

CINQ PERSONNES MEURENT ASPHYXIÉES PAR L'OXIDE DE CARBONE A ABBEVILLE

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, ce dernier étant souffrant, le docteur Léon Taquet fut appelé à lui donner des soins et prescrivit une ordonnance que M. Jossot alla faire établir sur-le-champ dans une pharmacie voisine. Toute la famille décida alors de se reposer dans la chambre de l'enfant où hâtivement on alluma du feu.

Un terrible accident qui a coûté la vie à quatre personnes et à un enfant de deux ans, s'est produit le 1er janvier au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville.

Dans ce quartier habitent, au numéro 45 de la route de Paris, M. et M. Jossot, âgés respectivement de 51 et 56 ans. Profitant des vacances du nouvel an, leur père, M. André Jossot, répéteur au collège Courbet, et sa femme, étaient venus passer quelques jours avec eux. Ils avaient amené leur petit garçon, André.

DERNIERE HEURE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un message de la France aux Etats-Unis à l'occasion de la mort de M. Newton D. Baker, organisateur de l'envoi des soldats américains pendant la guerre

Paris, 2 janvier. — A l'occasion de la cérémonie organisée aux Etats-Unis pour la mort de M. Newton D. Baker, ancien ministre de la Guerre, M. de Tesson a prononcé à Paris une allocution qui a été transmise par radio aux Américains.

M. de Tesson a déclaré notamment, que la France doit un hommage particulier à celui qui apporta au maréchal Kéroul, quand il demanda l'aide de la grande République amie, un concours décisif et enthousiaste.

Il rapporta ensuite toute son ingéniosité à la formation et à l'entraînement des unités nouvelles. C'est ainsi qu'à l'armistice, deux millions d'hommes avaient été transportés en France et que plus de quatre cent mille avaient participé à l'offensive finale.

« Par delà l'océan, dit M. de Tesson, la France envoie l'expression de sa reconnaissance à celui qui, sans défaillance, vous tout son cœur et toute son intelligence à la grande cause de la liberté et du progrès humain et s'associe au deuil qui frappe les U.S.A. »

Huit touristes sont tués par une avalanche en Autriche

Vienna, 2 janvier. — Une avalanche a fait huit morts dans la montagne du Schneeberg (2.000 mètres), rendez-vous des skieurs viennois. Une grande masse de neige dévalant les pentes de la montagne a rencontré dans le ravin de Kraunbach, une vingtaine de skieurs, dont huit ont été engloutis.

Cinq cadavres ont été retirés de la neige par une expédition de secours qui recherche les trois manquants. La plupart des touristes tués étaient des Autrichiens.

Dans un estaminet de Colmar, René Rieinger, dit René « le Tatoué », originaire de Vincennes, tué à coups de revolver, Joseph Torosa, dit l'Italien, et Interdit de séjour, ont été tués.

Un jeune cultivateur de Chantilly (Seine-et-Oise), M. Louis Jourdan, 23 ans, a été tué samedi soir avec son automobile, un accident dans lequel se trouvait sa femme, Mme Colombe, qui furent tués ainsi que leur fils Pierre, âgé de 7 ans.

Les conflits sociaux

Après le surarbitrage dans le textile

Organisations patronales et ouvrières vont réunir prochainement leurs mandats

Ainsi que nous l'avons signalé dans notre édition du 1er janvier, la sentence du surarbitrage, M. l'intendant général Bernard, accorde aux ouvriers du textile une augmentation de salaire de 3,5 % et attribue 1 % au développement de la politique familiale.

Nous avons enfin détaillé les modalités de l'application de la sentence pour nos centres textiles.

Il est prématuré de définir quelle sera l'attitude qu'adopteront finalement, en regard de cette sentence, organisations patronales et ouvrières.

En effet, le groupement patronal interprofessionnel de Roubaix-Tourcoing, d'une part, et d'autre part, les syndicats libres et cégétistes ont convoqué respectivement leurs mandants pour des assemblées générales qui se tiendront vraisemblablement cette semaine. Ces assemblées auront à décider des suites à donner à la sentence arbitrale.

La grève des inscrits maritimes de Rouen va-t-elle prendre fin ?

Rouen, 2 janvier. — On avait prévu pour lundi la fin de la grève des 600 inscrits maritimes de Rouen, mais la solution du conflit semble retardée.

Les armateurs avaient décidé, à la demande de M. l'intendant de la marine, de remettre à l'essai les inscrits et leurs syndicats en dommages-intérêts; la solution semblait donc proche d'aboutir, plus que les marins auraient pu obtenir satisfaction sur des points de conditions mises par eux à la reprise du travail, à savoir: pas de sanctions pour faits de grèves et paiement des loyers de grève jusqu'au dépôt du rôle, mais des difficultés ont surgi à propos du remboursement des équipages.

L'enrôlement devait être fait par les capitaines. Or, plusieurs d'entre eux ont refusé d'accepter la solution proposée, lesquels ils auraient pu avoir des difficultés. Les inscrits ont donc proposé qu'avant la reprise du travail, les cas litigieux fussent examinés par une commission mixte de marins et d'officiers.

La situation des vieux travailleurs

M. A. Oointe, secrétaire de l'Association pour la défense des intérêts des vieux travailleurs, à Wattrelos, nous adresse au sujet de la situation des vieux travailleurs, une note dont voici l'idée générale:

Les salaires d'Etat ou assimilés sont mis à la retraite de droit après 25-30 ans de services, et 50-55 ans d'âge, c'est normal, tandis que ceux de l'industrie et du commerce sont condamnés à travailler bien souvent jusqu'à l'âge de 60 ans, jusqu'à 65 ans, voire jusqu'à 70 ans, avec addition des versements patronaux.

Pourquoi laisser subsister plus longtemps un régime de retraites uniformes pour tous, conçu sur les mêmes bases de traitement et de fonctionnement; en somme, une loi de « retraite nationale » mettant tous les citoyens français, salariés, d'Etat ou privés, sur un pied d'égalité, et fonctionnant en un service unique à la caisse des Dépôts et Consignations.

Et si parmi les vieux salariés il en existait qui soient plus à force d'économies se résourant sur une petite retraite supplémentaire, il ne devrait pas en être tenu compte, mais plus qu'il n'en est tenu compte, déjà, pour les salariés de l'Etat et les fonctionnaires.

M. Maris Tranchant, architecte, demeurant rue La Bruyère, à Paris, a signalé que son appartement avait été cambriolé et que lui avait soustrait pour cent mille francs de bijoux.

Dans la « zone » de Nantes, on s'est défilé une roulotte où vivait une vieille romanielle, Mme Alexandrine Vieillot, 78 ans, qui a été brûlée vive.

« A Paris, dimanche matin, vers 3 h., Mme Marie Léonard, 64 ans, a été tuée par une lanceuse de gaz Cléo. On croit qu'il s'agit d'une agression.

Le Parquet de cette dernière ville a ouvert une enquête.

D'aut